

# CONVENTION

## « Championnat de France » de Classe FFVoile 2017

### ENTRE LES SOUSSIGNEES :

La **Fédération Française de Voile (FFVoile)**, association régie par la loi de 1901, dont le siège est 17, rue Henri Bocquillon – 75015 PARIS,  
Représentée par son Président, **Monsieur Jean Pierre CHAMPION**, dûment habilité aux fins des présentes.  
Ci-après dénommée la **FFVoile**

D'une part,

Et  
L'**Association des 470 France**, association régie par la loi de 1901, dont le siège est 61, rue de Lille – 59100 ROUBAIX  
Représentée par son Président, **Monsieur Gildas Pouliquen**, dûment habilité aux fins des présentes,  
Ci-après dénommée **Classe**

D'autre part,

### IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIVIT :

#### 1. TEXTES

Le « **Championnat de France** » 470 est régi par le Règlement du « **Championnat de France de Classe FFVoile** » et la présente convention. Aucune modification ne pourra être apportée sans l'accord formel préalable des deux parties.

Le Règlement du « **Championnat de France de Classe FFVoile** » est joint à la présente.

#### 2. CALENDRIER

Pour 2017, le **Championnat de France 470** est organisé par la Ligue Grand Est du 3 au 5 juin 2017.

#### 3. ATTRIBUTION DU TITRE

Pour chaque titre, sera déclaré **CHAMPION(NE) DE FRANCE 470** l'équipage déclaré vainqueur

#### 4. DOTATION EN PRIX

Les 3 premier(s) équipages, pour chaque titre, se verront respectivement remettre une médaille d'or, d'argent et de bronze de la FFVoile.

La proclamation des résultats et la remise des médailles se feront sur le site du **Championnat de France** à la fin des épreuves.

Dès la fin de l'épreuve, la sauvegarde de la régate (fichier format WDZ) devra être adressée par mail à : [VL.resultats@ffvoile.fr](mailto:VL.resultats@ffvoile.fr)

Fait en deux exemplaires, dont chacun destiné à l'une des parties.

A Paris, le

Pour L'Association des 470 France  
Gildas POULIQUEN

Pour la FFVoile  
Jean-Pierre CHAMPION

